



EXTRAIT DU REGISTRE Accuse certifie executoire

Réception par le préfet : 01/04/2019

033-213300692-20190326-01-DE

DES

VILLE DU BOUSCAT

DOSSIER N°1:

LIGNE D DU TRAMWAY- TRAVAUX BARRIERE DU MEDOC- OPERATION DE SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE – ACQUISITION DE CHEQUES PARKINGS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 Mars 2019

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 26 Mars 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents: 31

Absent: 1

Excusés: 3

Présents: Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaël LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration: Dominique VINCENT (à Virginie MONIER), Monique SOULAT (à Daniel CHRETIEN), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Alain MARC)

Absent: Jean-Bernard MARCERON

Secrétaire : Bruno QUERE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

<u>DOSSIER N° 1</u>: LIGNE D DU TRAMWAY- TRAVAUX BARRIERE DU MEDOC-OPERATION DE SOUTIEN A L'ACTIVITE ECONOMIQUE – ACQUISITION DE CHEQUES PARKINGS

RAPPORTEUR: Bernard JUNCA

Les travaux de construction de la ligne D de Tramway au Bouscat qui ont débuté le 3 novembre 2016 sur l'Avenue de la Libération et la Route du Médoc approchent de leur terme. Dès l'origine de ce projet, la création de la ligne D du tramway fut conditionnée par notre commune à la mise en œuvre préalable de mesures d'accompagnement pour les nombreux commerçants, artisans, acteurs économiques et professionnels présents sur l'itinéraire. La sauvegarde des activités économiques, et la gestion du stationnement durant une période de travaux nécessairement compliquée, fait partie des aspects les plus sensibles de ce projet. Elle est également inscrite dans le schéma de développement économique.

Depuis 2016, plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre de manière concertée pour accompagner l'activité commerciale durant les travaux :

- Création d'un parking de 82 places entre la rue Laharpe et l'avenue d'Eysines en 2016;
- Acquisition de « chèques parkings » auprès de la régie Parcub de Bordeaux Métropole en décembre 2016 pour accompagner l'activité commerciale lors du démarrage des travaux :
- Accompagnement logistique et financier de l'association des commerçants pour leurs actions d'animation durant la période de travaux.

Notre commune vient d'obtenir qu'une nouvelle dénomination plus lisible des 4 parkings publics autour de la barrière du médoc soit mise en œuvre ces jours-ci. Parking Barrière du Médoc-Laharpe, Parking Barrière du Médoc -Schuman, Parking Barrière du Médoc -Libération et Parking Barrière du Médoc -Beaujon.

Afin d'accompagner les pratiques des usagers avec cette nouvelle signalétique, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser à nouveau l'acquisition de « chèques parkings » auprès de la régie Parcub de Bordeaux Métropole, pour un montant total de 6 000 € TTC. Ces tickets pourront être utilisés sur les parkings « Barrière du Médoc – Laharpe » et « Barrière du Médoc – Libération », ils seront répartis en nombre équivalent aux acteurs économiques précités du secteur, pour être distribués à leurs clients qui bénéficieront ainsi d'une heure de stationnement gratuit.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, **VU** la délibération du 13 octobre 2015,

Considérant l'intérêt local et les circonstances particulières d'une action de soutien aux artisans, commerçants indépendants et professions libérales du secteur de la Barrière du Médoc impactés, dans leur activité professionnelle, par les travaux de la ligne D du tramway,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par : 34 voix POUR

Article 1: Autorise l'acquisition de « chèques parkings » auprès de la régie Parcub de Bordeaux Métropole, pour un montant total de 6 000 € TTC,

Article 2: Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget, chapitre 011.

Fait et délibéré le 26 mars 2019

LE MAIRE,

Patrick BOBET